

**TITRE :** Politique sur la gestion durable de l'eau

**RESPONSABLE :** Direction des services techniques

**ÉMISE LE :** 2022-03-31

**ADOPTÉE PAR :** Conseil d'administration

**DERNIÈRE RÉVISION :**

-

**POLITIQUE**

**PROCÉDURE**

## 1 PRÉAMBULE

Les stress occasionnés par la demande grandissante en eau, causée par le développement économique et l'augmentation de la population, par les changements climatiques qui affectent la disponibilité de la ressource en eau et par les contaminants qui en affectent la qualité, nécessitent que les gouvernements et gestionnaires établissent des stratégies de gestion durable de l'eau. Reconnaissant que ses activités, services et produits puissent avoir des répercussions importantes sur la consommation d'eau en amont et sur la qualité de ses effluents en aval, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre (CISSSMC) s'engage, par la présente politique, dans une démarche afin de réduire son impact sur les ressources en eau. Conformément à sa mission et ses valeurs, la présente démarche du CISSSMC vise à intégrer dans ses opérations et sa gestion, l'application des principes de développement durable afin de minimiser son empreinte écologique. La démarche vise également à sensibiliser la clientèle et les employés pour favoriser l'adoption des comportements visant à préserver et protéger la ressource en eau.

## 2 CHAMPS D'APPLICATION

Cette Politique de gestion durable de l'eau s'inscrit dans la démarche en développement durable du CISSSMC et s'applique donc à toutes les ressources qui contribuent à la réalisation de sa mission; c'est-à-dire un salarié, cadre, hors-cadre, administrateur du conseil d'administration, médecin, dentiste, pharmacien, sage-femme, optométriste, résident, chercheur, stagiaire, étudiant, bénévole, partenaires, fournisseurs, usagers et à leurs proches, ainsi qu'aux visiteurs.

La participation et la collaboration de tous permettront au CISSSMC d'atteindre les objectifs relatifs à la présente politique.

### 3 CADRE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

Cette politique est en conformité, mais sans s'y limiter, avec les documents suivants et toutes versions ultérieures:

- *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2)
- *Loi sur le développement durable* (L.R.Q., chapitre D-8.1.1)
- *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, 2019-2025*
- *Règlement sur les déchets biomédicaux* (L.R.Q., chapitre Q-2, r. 12)
- *Plan d'action de développement durable 2016-2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux*
- *Politique de développement durable du CISSSMC*

### 4 DÉFINITIONS

S/O

### 5 OBJECTIFS

- Quantifier et documenter l'impact des opérations pour le maintien des activités cliniques et administratives du CISSSMC sur la ressource en eau en publiant un bilan annuel de sa consommation. Au besoin, assurer la mise en place et/ou l'entretien de dispositifs de mesure fiables et fonctionnels de notre consommation d'eau.
- Réduire son usage de l'eau, en :
  - Optimisant la maintenance et les opérations reliées aux équipements utilisant de l'eau, comme ceux des cuisines, de la buanderie, de la chaufferie et de la climatisation (incluant la détection et la réparation de fuite, comme demandé par la *Stratégie Québécoise d'économie de l'eau potable*;
  - Utilisant des équipements et des appareils sanitaires économiseurs d'eau, selon les meilleurs standards de l'industrie;
  - Favorisant la réutilisation et la récupération de l'eau, dont l'eau de pluie, lorsque possible.
  - Remplaçant graduellement les équipements de plomberie consommant trop d'eau, à la fin de leur vie utile;
  - Adoptant les meilleures pratiques en matière de consommation efficace de l'eau dans le cadre de tout projet de construction, d'agrandissement et de rénovation majeure.
- Réduire les impacts de ses rejets d'eau, en :
  - Favorisant l'utilisation de produits nettoyants écologiques;
  - S'assurant qu'aucun déchet biomédical ne soit rejeté à l'égout;
  - Diminuant nos rejets d'eaux pluviales aux réseaux municipaux, entre autres par la gestion écoresponsable de nos stationnements.
- Sensibiliser ses employés, clients et parties prenantes sur l'importance de la gestion durable des ressources en eau.

## **6 RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

### **6.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Adopter la politique.

### **6.2 COMITÉ DE DIRECTION**

- Recommander l'adoption de la politique sur la gestion durable de l'eau par le conseil d'administration;
- Promouvoir les actions qui appuient les objectifs de la présente politique;
- Prendre en considération les principes de gestion durable de l'eau dans les prises de décisions relatives aux grandes orientations de l'établissement, sans nuire à la réalisation de la mission du CISSMC.

### **6.3 DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

- Porter et administrer la démarche de gestion durable de l'eau;
- Préparer le plan d'action en gestion de l'eau;
- Préparer et présenter les analyses coûts/bénéfices requises par la Direction des ressources financières pour les actions en matière de gestion durable de l'eau qui nécessitent un support financier;
- Assurer le lien avec les instances ministérielles dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025.

### **6.4 DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

- Recevoir et examiner les analyses coûts-bénéfices qui pourraient être proposées par la DST pour le financement de projets et actions envisagés.

### **6.5 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Sensibiliser les employés et la clientèle à la saine utilisation de l'eau;
- Recueillir, partager et maintenir un niveau de connaissance des bonnes pratiques en matière de gestion durable de l'eau;
- Soutenir la DST, au besoin;
- Mettre en place des sous-comités tactiques et opérationnels selon les besoins;
- Compiler les statistiques concernant la consommation d'eau.

### **6.6 ENSEMBLE DES DIRECTIONS, GESTIONNAIRES ET CHEFS DES DÉPARTEMENTS MÉDICAUX**

- Appliquer, encourager et faire la promotion de la politique;
- Adopter des pratiques en cohérence avec les objectifs de la démarche;
- Soutenir et collaborer avec la DST, le Comité de développement durable et ses sous-comités;
- Lorsque sollicités par la DST et/ou le Comité de développement durable, participer aux efforts requis pour la réalisation du plan d'action en gestion durable de l'eau;
- Prendre en considération les principes de gestion durable de l'eau dans les prises de décision relative à la gestion des opérations et prestation de services.

## 6.7 PERSONNEL, MÉDECINS, DENTISTES, PHARMACIENS ET ÉTUDIANTS

- S'approprier l'essence de la politique et adopter des comportements responsables et inhérents aux objectifs énoncés.

## 6.8 USAGERS, VISITEURS ET BÉNÉVOLES

- Adopter des comportements responsables et inhérents aux objectifs énoncés.

## 7 MODALITÉS D'APPLICATION

La mise en œuvre de la politique se fait dans le respect de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) et des 16 principes de développement durable énoncés dans la *Loi sur le développement durable* (L.R.Q., chapitre D-8.1.1), plus particulièrement les suivants qui concernent la gestion de l'eau :

**Santé et qualité de vie** : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;

**Protection de l'environnement** : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;

**Efficacité économique** : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;

**Prévention** : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;

**Précaution** : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;

**Production et consommation responsables** : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

**Internalisation des coûts** : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

## 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

La politique interne sur la gestion durable de l'eau entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration.

## 9 RÉFÉRENCES

- Gouvernement du Québec. (1992, révision sep 2020). *Règlement sur les déchets biomédicaux, LRQ, chapitre Q-2, r. 12*. Consulté le 07 14, 2021, sur Légis Québec: <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cf/Q-2,%20r.%2012>
- Gouvernement du Québec. (2006 (à jour 2020)). *Loi sur le développement durable, LRQ, chapitre D-8.1.1*. Consulté le 03 24, 2021, sur <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/D-8.1.1.pdf>
- Gouvernement du Québec. (2021). *Loi sur la qualité de l'environnement, LRQ, chapitre Q-2*. Consulté le 07 14, 2021, sur <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/q-2>
- MAMH. (2019). *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - horizon 2019-2025*. Québec: Ministère des Affaires municipales. Récupéré sur [https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/grands\\_dossiers/strategie\\_eau/strategie\\_eau\\_potable.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/grands_dossiers/strategie_eau/strategie_eau_potable.pdf)
- MSSS. (2017). *Plan d'action de développement durable 2016-2020*. Ministère de la santé et des services sociaux du Québec. Récupéré sur [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/plan-action/PL\\_16-733-01W\\_MSSS.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/plan-action/PL_16-733-01W_MSSS.pdf)

### HISTORIQUE DES VERSIONS (du plus ancien au plus récent)

Numéro et titre	Date d'adoption	Établissement d'origine
DST-003 Politique sur la gestion durable de l'eau	2022-03-31	CISSSMC

### RÉDIGÉE OU RÉVISÉE PAR

Vincent Boisvert, Conseiller en développement durable pour le CISSSMC  
Louis Lamontagne, directeur des services techniques, DST  
Richard Pichette, directeur adjoint des services techniques – opérations, DST

### PERSONNES CONSULTÉES

Le Comité de développement durable du CISSSMC  
Carl Doucet, Gestionnaire des infrastructures, DST  
Cloé Rodrigue, Directrice de la recherche, DR  
Kareen Nour, Coordonnatrice régionale, Maladies infectieuses, gestion des menaces et santé environnementale, DSPu